# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT GARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-FELIX DE PALLIERES

#### **SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	votants
11	11	8	9

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf septembre à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Félix-de-Pallières régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis FLATTET, Maire.

Convocation: 12 septembre 2014.

<u>Présents</u>: Mmes BOUZIGE P., LARGUIER D., RAYMOND S., VIVES C., Mrs BOUCHI-LAMONTAGNE J.C., DECOTTE A., WEITZ B.

Absents: Mrs MARTINEZ J., PINEL Yann

Pouvoir : Mme AUTERIVES a donné son pouvoir à Mme VIVES

Le conseil municipal a ensuite choisi pour secrétaire : Mme VIVES C.

### <u>143 – PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET</u> D'INVESTISSEMENT (TAFTA)

Le 14 juin 2013 la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis, allant au-delà des accords de l'OMC, ce serait un pas supplémentaire par rapport au traité de Lisbonne négocié par le Président Sarkozy, en son temps. Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché.

Négociés dans la plus grande discrétion, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des Communes.

Ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme de règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction spéciale les Etats ou collectivités locales qui ne plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfices escomptés ».

Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des Etats à :

- > Maintenir des services publics (éducation, santé...),
- > Protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale,

- Maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché,
- > Garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires.
- > Contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif,
- Investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

#### Pour toutes ces raisons, le conseil Municipal à l'unanimité :

- Manifeste son opposition à ces traités visant à la marchandisation du monde ;
- Demande un moratoire sur les négociations de l'AECG (accord économique et commercial global) et du PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) et la diffusion immédiate des éléments de négociation,
- Demande la diffusion publique des textes relatifs aux négociations et l'ouverture d'un véritable débat démocratique sur l'ensemble des traités de libre-échange,
- ➤ Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.
- Se déclare commune hors zone de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, hors TAFTA.

ACTE ADMINISTRATIF DEPOSE 0 3 OCT. 2014 SOUS-PREFECTURE DU VIGAN Au registre sont les signatures Pour copie conforme DE LA St-Félix-de-Pallières, le 19 septembre 2014 Le Maire Jean-Louis FLATTET